

## BUDGET PRIMITIF 2024

### Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget 2024 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 23 janvier 2024. Il s'équilibre en fonctionnement à 6 329 233.98€ et en investissement à 3 376 367.65€.

Cette année, le compte administratif et le compte de gestion 2023 ayant été arrêtés à la date du vote du budget, le BP 2024 est présenté avec une reprise des résultats de l'exercice 2023 suivante :

affectation sur 2024	
(excédent de fonctionnement n-1) - section investissement	780 455,37 €
résultat de fonctionnement reporté (002) - section de fonctionnement	1 219 361,46 €
solde d'exécution de la section d'investissement reporté n-1 (recettes)	6 273,63 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### RECETTES

Chapitre		Propositions 2024
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>1 219 361,46 €</b>
013	Atténuation de charges	27 750,00 €
70	Produits des services	509 600,00 €
73	Impôts et taxes	3 396 573,20 €
74	Dotations et participations	1 063 949,00 €
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00 €
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>5 094 872,20 €</b>
042	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 000,00 €</b>
<b>Total RECETTES</b>		<b>6 329 233,66 €</b>

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- chapitre 013-Atténuations de charges : les remboursements de rémunération suite à un arrêt maladie de certaines catégories d'agents par la CPAM ainsi que le remboursement ticket restaurant par les agents
- chapitre 70-Produits des services : les recettes générées par la tarification de services comme la bibliothèque, l'école de danse, la restauration scolaire, la garderie...
- chapitre 73-Impôts et taxes : pour l'année 2024, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et ce pour la quatrième année consécutive, augmentation des bases de 3.9%
- chapitre 74-Dotations et participations : prudence dans nos prévisions de recettes
- chapitre 75-Autres produits de gestion courante : revenus provenant de la location de salles communales et de biens immobiliers et mobiliers.

- chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre section : personnel et achat de fournitures liés à des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux)

## DEPENSES

Chapitre		Propositions 2024
011	Charges à caractère général	1 250 528,08 €
012	Charges de personnel	2 446 100,00 €
014	Atténuations de produits	15 422,00 €
65	Autres charges de gestion courante	884 532,96 €
66	Charges financières	101 416,05 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 114 680,14 €
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>5 814 679,23 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	239 831,06 €
042	Opération d'ordre entre sections	274 723,37 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>514 554,43 €</b>
<b>Total DEPENSES</b>		<b>6 329 233,66 €</b>

Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties ainsi :

- chapitre 011-Charges à caractère général : prise en compte cette année, de l'inflation subie sur les produits alimentaires et des fluides
- chapitre 012-Charges de personnel : dépenses impactées notamment des décisions nationales qui s'imposent à nous comme la revalorisation de la valeur du point d'indice et des cinq points majorés au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- chapitre 014-Atténuations de produits : correspond à l'attribution de compensation versée à Rennes Métropole suite au transfert des compétences assainissement, éclairage public et voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- chapitre 65-Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et aux écoles, indemnités des élus ainsi que les contributions aux organismes de regroupement comme le CIAS, l'école de musique de la Flume ou la participation au syndicat Aqua Ouest pour la construction de la piscine intercommunale.
- chapitre 66-Charges financières : remboursement des intérêts de la dette, remboursement des frais dus à la mobilisation du prêt AFL et dépenses liées au portage foncier exercé par Rennes Métropole.
- chapitre 023-Virement à la section d'investissement : ce virement doit servir en priorité à rembourser le capital des emprunts

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## RECETTES

Chapitre		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	6 273,63 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	326 492,51 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	780 455,37 €
13	Subventions d'investissement	640 000,00 €
024	Produits des cessions	600 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements	
021	Virement de la section de fonctionnement	239 831,06 €
040	autres produits de gestion courantes	274 723,37 €
041	Opérations patrimoniales	164 029,00 €
1641	Emprunt	
	Reste à réaliser 2023	344 562,71 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>3 376 367,65 €</b>

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- Chapitre 041 : les opérations patrimoniales correspondent à des remboursements d'avance relatives aux marchés publics de travaux.
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : inscription de subventions d'équipement pour la réalisation des travaux de la maison des associations, travaux d'aménagement et paysagers du centre bourg, toiture de l'école (DETR, DSIL, fonds de concours de Rennes Métropole)
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice précédent

## DEPENSES

Chapitre		Propositions 2024
	Opérations d'équipements	2 753 650,54 €
16	Emprunts et dettes assimilées	247 331,06 €
040	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	164 029,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	0,00 €
	Reste à réaliser 2023	196 357,05 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>3 376 367,65 €</b>

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : du remboursement du capital des emprunts et d'un prêt à taux zéro de la CAF pour la construction d'un bâtiment mutualisé
- chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre section : de l'intégration des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et l'achat de fournitures) en investissement issues des travaux en régie.

- chapitre 041 : les opérations patrimoniales correspondant à des remboursements d'avance relatives aux marchés publics de travaux.
- des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi: (crédits nouveaux hors reports de l'année 2023)

31	Ecoles	248 303,87 €
53	Matériels administratifs	26 150,00 €
82	Terrains	183 500,00 €
104	Matériels divers	135 350,00 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	76 700,00 €
157	Infrastructures sports	219 500,00 €
208	Salle multifonctions	266 200,00 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	493 072,00 €
224	AP/CP N°8 - Maison des associations multisites	104 130,57 €
225	Reprise ZAC Ile des Bois	- €
226	Aménagement Centre Bourg	70 000,00 €
227	AP/CP N°9 - Aménagement urbain centre bourg	116 894,13 €
228	AP/CP N°10- Médiathèque	218 081,17 €
229	AP/CP N°11 - Restaurant scolaire	420 768,80 €
230	AP/CP N°12 - Salle des sports	175 000,00 €

Le budget 2024 dispose de 6 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 8 « maison des associations multisites »
- n°9 « Aménagement urbain centre bourg »
- n° 10 : « Médiathèque »
- n°11 : « Restaurant scolaire »
- n°12 : « Salle des sports »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP sont modifiées de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	crédits de paiement en €										
			Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
N°5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	2 261 656,05 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	645 168,28 €	49 264,04 €	493 072,00 €	223 831,31 €	2 933,29 €	
N°8	Maison des associations multisites	2 351 303,01 €			17 620,79 €	59 144,36 €	165 840,74 €	1 111 750,00 €	706 383,12 €	104 130,57 €	186 433,43 €		
N°9	Aménagement urbain centre-bourg	1 317 001,40 €					994,49 €	1 199 112,78 €	116 894,13 €				
N°10	Médiathèque	3 128 086,20 €						32 530,03 €	218 081,17 €	1 862 617,00 €	986 758,00 €	28 100,00 €	
N°11	Restaurant scolaire	2 707 357,27 €						24 448,64 €	420 768,80 €	1 596 546,83 €	663 217,00 €	2 376,00 €	
N°12	Salle des sports	2 514 000,00 €						- €	175 000,00 €	1 167 000,00 €	1 171 000,00 €	1 000,00 €	